

BILLS D'INTERET PRIVE, SANCTIONNÉS
—Suite.

CHEMIN DE FER MANITOBA ET NORD-OUEST DU CANADA.

M. Cash—Dépose bill n° 81, chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest du Canada—4142.

1^{re} lecture—4142.

2^e lecture—2269.

En comité général—4060.

Article 1er—4060.

M. Neely—Amendement proposé critiqué par légiste du comité—4061; demande remise discussion—4061.

Remise—4061.

Reprise—4161.

M. Neely—A déposé avis pour rayer paragraphe relatif à embranchement entre Yorktown et Prince-Albert—4161; historique embranchement—4161; ligne achetée, il y a 16 ans par C.P.R., pas un pouce d'ouvrage fait—4161; maintenant, demande prolongement de délai—4162; pourrait être construite par capitalistes locaux 4163; le C.P.R. accapte chartes pour empêcher concurrence—4164; ne fait rien pour accommoder l'Ouest et tire de l'Ouest ses dividendes—4164; s'oppose à tout délai—4165.

M. Henderson—Il ne faut pas déranger le C.P.R.—4166; a déjà construit 40 milles de cette ligne, de Yorktown à Shebo—4166.

M. Cash—Explique ligne Shebo—4168; C.P.R. construira cette ligne sûrement car il y va de son intérêt—4168.

M. Rutan—Promesses du C.P.R. jamais tenues—4170; manque absolu de sincérité—4170; le C.P.R. détourne les gens d'aller à Prince-Albert pour n'avoir pas à construire de chemin de fer—4170.

M. Turriff—Pourquoi ne pas abroger la charte et permettre à d'autres de construire—4171; ou bien qu'on oblige C.P.R. à construire—4171; le peuple demande que la charte soit abrogée—4174.

M. Sproule—Amendement irrégulier—4174; demande abolition de la charte d'un chemin commencé et exploité déjà—4174.

M. J. A. Currie—Les vieux de la population—4174; pas une compagnie indépendante n'a construit dans l'Ouest dix milles de chemin depuis dix ans—4174; amendement irrégulier—4175; adverse à l'intérêt de l'Ouest d'abroger charte détenue par compagnie sérieuse—4175.

M. Cash—Explication embranchement Shebo-Lanigan—4176; C.P.R. demande prolongement de délai parce qu'il veut construire—4176; on ne peut pas repousser la demande uniquement parce qu'elle est faite par C.P.R.—4176; une autre compagnie ne pourrait pas avoir charte avant un an—4177; ne commencerait pas tout de suite—4177; retard serait le même—4177.

M. T. Chisholm—Influences en jeu pour empêcher C.P.R. d'atteindre Prince-Albert—4177; 293 milles construits dans direction Prince-Albert, depuis Portage-la-Prairie—4178; futilité opposition—4178.

BILLS D'INTERET PRIVE, SANCTIONNÉS
—Suite.

CHEMIN DE FER MANITOBA ET NORD-OUEST DU CANADA—Suite.

M. Nesbitt—L'existence de cette charte n'empêche personne de construire—4178.

M. Rutan—Proteste contre privilège donné au C.P.R. de construire lignes dans cette région—4179; proteste contre renouvellement de chartes en bloc—4179; tactique du C.P.R.—4180; privation des colons du lac Lenore—4180.

M. Talbot—Aucune garantie que cette ligne sera construite par des particuliers—4182; on risquerait, en empêchant renouvellement de charte de priver colons de moyens de communication—4183.

Sir W. Laurier—L'avis du comité des c. de f. doit être suivi, à moins de raisons graves—4182; il faut respecter aussi sentiment populaire—4182; c'est par force majeure que C.P.R. ne s'est pas conformé à sa charte—4183; on ne peut pas croire qu'une autre compagnie aurait fait mieux—4183; vaut mieux s'en rapporter aux bonnes dispositions du C.P.R. 4183; suivie décision du comité des c. de f.—4183.

Amendement Neely, rejeté—4183.

Bill rapporté, 3^e lecture, adopté—4205.

Amendements du Sénat appellés—5766.

M. Cash—Opposé à amendement exigeant construction dix milles cet été, pas imposé aux autres compagnies—5766.

Réserve—5766.

M. Cash—Propose rejet amendement Sénat—6378; texte et raisons rejet—6378.

M. D. B. Neely—Raisons rejet pas suffisantes—6378; obligation construire 10 milles en 12 mois peut pas gêner C.P.R.—6379; anxiété de l'établissement de Saint-Brieux—6380.

M. J. G. Turriff—Approuve obligation imposée à compagnie—6380; pays préfère annulation charte plutôt que renouvellement sans condition—6381.

M. Henderson—Bill pas étudié par Sénat—6382; amendement sans portée—6382.

Hon. Graham—Amendement du Sénat simple embarras sans résultat effectif—6384; loi 1893—6384.

M. J. A. Currie—Précédent faux—6384.

M. Rutan—Charte du C.P.R., simple obstacle—6385; construire ou abandonner—6386.

M. Cash—Embarres pour compagnie—6386; vote fortuit au Sénat—6386.

Motion adoptée, amendements rejetés—6386.

Sanctionné—7434.

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER MEXICAN NORTHWESTERN.

Hon. Sutherland—Dépôt bill n° 168 JJ concernant Mexican Transportation Company, pour changer en Mexican North western Ry Co.—3908.

1^{re} lecture—5908.

2^e lecture—6387.

En comité, rapporté, 3^e lect., adopté—6951. Sanctionné—7434.